

Sujet : [INTERNET] Contestation pour la Carrière de Cahaignes

De :

Date : 22/01/2024 17:02

Pour : pref-projet-terreal@eure.gouv.fr

Mr et Mme

27420 CAHAIGNES

A l'attention de Mr le Préfet

et Mr Enquêteur publique

Le 15 janvier 2024

Objet : Contestation contre la carrière TERREAL à ciel ouvert à Cahaignes

Bonjour,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet, prenez le temps de lire en détails ces arguments.merci

Courrier ci-joint.

— Pièces jointes : —

courrier refus carriere Prefet Enqueteur.docx

17,5 Ko

Mr et Mme

27420 CAHAIGNES

A l'attention de Mr Le Préfet

et Mr le Commissaire Enquêteur

Le 15 janvier 2024

Objet : Contestation contre la carrière TERREAL à ciel ouvert à Cahaignes

PJ : photos + étude risques de glissements de terrains + étude risques dus à la silice

Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur et Mr Le Préfet,

Habitants du haut de Cahaignes et ayant notre maison au devant de la scène d'exploitation, je vous demande de prendre en considération les observations ci-jointe. Nous sommes totalement contre ce projet et avons très peur pour notre maison. Nous aurons payer notre maison toute notre vie et savoir qu'elle peut s'écrouler à tout moment nous est insupportable. C'est incompréhensible d'accepter une telle exploitation aussi proche des habitations. La base du respect est de ne pas faire subir à autrui ce que l'on ne voudrait pas subir soi-même...

Notre maison subira une décote de 40% (dires d'un juriste), c'est inacceptable !

Qui souhaiterai s'installer à proximité d'une carrière et subir autant de nuisances ?

La sécurité des habitants et surtout des enfants n'est pas garantie en raison de la vitesse des camions et de leur taille. La quantité de camion sur la départementale est inacceptable. Nous subissons déjà l'augmentation croissante de la circulation sur Vernon, ce n'est pas pour y rajouter des poids lourds toute les 30 minutes, créant des risques d'accidents supplémentaires.

D'ailleurs, aucune compensations ou de fond de réparations n'est prévu en réparation des dégâts causés sur la voie routière.

En bas du village, les habitants subiront des bruits incessants de camions à vide et nous ,en haut du village, nous subiront le bruit des machines d'extraction, les bip bip incessants ainsi que les camions de remblais. Pour les villages avoisinants et hameaux, les maisons vont vibrées et se fissurées avec les vibrations. Qui va payer les réparations ?

Certaines routes ne sont pas dimensionnées pour ce genre de camions, comme à Requiécourt (virage extrêmement dangereux), photo ci-jointe.

Les villages et hameaux, pour continuer à vivre, doivent pouvoir rester attractifs. Qui aura envie de venir s'y installer maintenant ? Est-ce que la Région, nos pouvoirs publics ont le souci de l'avenir de ces zones ?

Ce projet va encore sacrifier combien d'hectares de terres agricoles, la faune et la flore ! Esthétiquement, c'est horrible !!! Il est encore temps d'arrêter cela !!!

Les nuisances sont nombreuses et il faudra supporter leurs conséquences pendant plus de 15 ans voir le double et laisser ce cadeau empoisonné à nos enfants...D'autant plus, que l'agrandissement se rapproche au plus près des maisons. Nous sommes horrifiés, aucun scrupules !

Il y a trop de risques de glissements de terrains aussi :

L'étude de Mr Amir Mazaheri, Expert et Ingénieur en structures particulières : sismique et bâti existant, centrales et stockage nucléaires s'est exprimé dans son rapport : « le risque de glissement par suppression de l'effet de butée en pied de colline, s'il est confirmé, pourrait englober non-seulement les constructions proches de la fouille 'à une centaines de mètres, mais l'ensemble du village situé sur la crête de colline ».

Même si l'exploitation possède une assurance, quels risques et défauts d'exploitation couvrent elles ? Quelles sont les garanties ?

De même, y a-t-il des études d'impacts liés aux cavités souterraines secondaires ?

A cause des vibrations répétées sur 30 ans et du fait de creuser jusqu'à 17 m de profondeur, les cavités peuvent s'effondrer sous les champs mais aussi sous les maisons et sous le village, de tuer des personnes, sans compter les pertes financières et les dégâts traumatologiques...

Il serait nécessaire de réaliser une étude d'impact poussée et un inventaire des cavités marnières et poches secondaires. Pour s'assurer que les habitations ne sont pas « en danger » et les habitants non plus. Ci-joint une carte des marnières en France.

Les risques sont existants :

<https://www.georisques-gouv.fr>

Qui peut s'assurer que les vibrations répétitives pendant 30 ans ne vont pas endommager les maisons.

Nous demandons un engagement écrit de la part de TERREAL qu'il s'engage à supporter les coûts de réparations en cas de fissures ou d'autres types de dégâts pendant 30 ans(sans que le propriétaire ait à prouver l'origine de ces dégâts, car comment pourrait-on le faire ?

Ainsi faire établir par huissier et à ses frais avant le début de la mise en exploitation, un état des lieux des habitations à 3 km autour de la carrière ainsi que les habitations où vont passer les camions.

Les habitants ont droit d'avoir une information claire.

De même, les risques de poussières de silices, les exploitants savent très bien qu'elles sont extrêmement dangereuses.

A court terme et au quotidien, les poussières seront dispersées par le vent partout aux alentours et déposées dans les champs, dans les jardins, dans les piscines, sur le linge qui sèche dehors, dans les habitations.

Ces poussières de silice sont cancérigènes. Qu'a prévu l'exploitant pour empêcher cela.

Comment l'exploitant peut il pulvérisé de l'eau or que l'on est, l'été, en restrictions sécheresse ?

A long terme, c'est la santé des gens qui présentent des risques car il est reconnu par de nombreuses études qu'il y a un risque élevé de silicose(un cancer aussi important que l'amiante) et d'autres inflammations chroniques, comme les risques d'asthme, maladie cardio-vasculaires.

<http://www.ihrs.fr/risques/silice-cristalline/ce-qu-il-faut-retenir.html>

<https://www.cancer-environnement.fr/400-Silice.ce.aspx>

Il y a aussi les gazs, les poussières de combustion, le bruit et les vibrations. Nous sommes les cibles potentielles, les résidents riverains de la carrière et sous les vents dominants à proximité immédiate.

Finalité, rien est maîtrisé et c'est pas un mur de terre de 3 mètres qui va empêcher les poussières de voler dans l'air.

Cette poussière va se déposer sur les cultures, les jardins, les terres agricoles et polluer celle-ci.

Alors que les riverains apprécient d'être dehors quand le temps le permet, les poussières sont encore plus denses en été. Quelles études de surveillance, des analyses de l'air est mis à disposition des riverains ?

Aussi il est bon de savoir que le bas de Cahaignes est remplis de sources, que lors de grande inondations, les riverains pompent l'eau dans leurs caves et pire encore certaines maisons du bas du village se retrouvent bouchées, du fait que leur canalisation ne jouent plus leurs rôles, trop d'eau dans les sols. Ci-joint des photos des inondations du bas du village.

Ces faits sont bien réels, nos craintes sont justifiées.

Que ferez vous pour empêcher les camions transportant des remblais, de passer par erreur par des hameaux inaccessibles ?

Comment ferez vous pour faire respecter un itinéraire bien précis ?

Qui financera les réparations des fissures sur les maisons ?

Qui nous assure que le nombre de passages de camions seront respectés ?

Alors comment peut-on accepter un tel projet avec autant d'enjeux !!!

Comment peut-on accepter un tel projet proche d'un site historique, un village gallo-romain où il y a tant de choses à découvrir lors de fouilles approfondies.

Il est inacceptable de se rapprocher des habitations au risque de démolir, dénaturer ce village gallo-romain.

De même, une réserve d'eau à disposition à la place du remblais serait plus judicieux en cas d'incendie. Cela éviterai les déchets dangereux, comme l'amiante. Une fois recouvert, cela devient invérifiable et incontrôlable.

Habitant et ayant ma maison au devant de la scène d'exploitation, veuillez sincèrement prendre en considération nos observations : risque de glissements de terrains, risques de poches secondaires, risques de marnières, incompatibilité avec le PLU (carrière à 1 km des habitations).

En conséquence et pour l'ensemble des motifs évoqués ci-dessus, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable sur le projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre considération respectueusement dévouée.

Mr et Mme

